



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION BUDGETAIRE

Année scolaire 2017 / 2018

A c t i o n S o c i a l e d ' I n i t i a t i v e A c a d é m i q u e

↳ **QUI EST CONCERNE ?**

Ce dispositif s'adresse aux enseignants, ainsi qu'aux personnels techniques et administratifs de l'académie de Nice, qui rencontrent des difficultés de gestion du budget, un endettement excessif, voire une situation de surendettement.

↳ **COMMENT PUIS-JE EN BENEFCIER ?**

Cette prestation vous est proposée après entretien avec l'assistant social des personnels de l'Éducation Nationale (au rectorat ou dans les DSDEN), et **avec votre accord**.

Votre adhésion au dispositif est formalisée sous la forme d'un document contractuel.

↳ **EN QUOI CA CONSISTE ?**

Il s'agit d'un accompagnement budgétaire, sous la forme d'entretiens individuels et confidentiels.

Cet accompagnement vise dans un premier temps à **établir un diagnostic de votre situation budgétaire**.

Ce diagnostic permet ensuite d'émettre des **préconisations** : conseils individualisés, étude des capacités de rétablissement du budget, transmission d'outils de gestion.

Dans les situations d'endettement excessif, voire de surendettement, un accompagnement spécifique peut être réalisé : acquisition de méthodes de gestion, réflexions sur les priorités budgétaires et les modes de consommation, aide à la constitution d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France.

↳ **QUI VA INTERVENIR AUPRES DE MOI ?**

Le rectorat a conclu une convention de partenariat avec l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) dans le cadre de ce dispositif. Un conseiller (spécialement formé dans le domaine de la consommation, du surendettement et du microcrédit) assure cet accompagnement budgétaire, sous la forme d'entretiens individuels et confidentiels.

En dehors de ce dispositif, l'assistant social des personnels de l'Éducation Nationale reste votre référent social.

↳ **COMBIEN DE TEMPS DURE CET ACCOMPAGNEMENT ?**

Selon la situation, l'accompagnement dure entre 4 semaines et 3 mois.

Les modalités de l'accompagnement, ainsi que sa durée, sont évaluées lors de votre entretien avec l'assistant social des personnels de l'Éducation Nationale.

↳ **COMBIEN CA COÛTE ?**

Ce dispositif d'aide est pris en charge intégralement par le rectorat sur les crédits délégués à l'action sociale. Aucune participation financière ne vous est demandée.

Votre assistant social :

Tel. :